Les nouvelles métamorphoses du professionnalisme. Le football suisse par-delà l'affaire Perroud et l'arrêt Bosman (1971–1999)

Gianluca Sorrentino, Grégory Quin

The New Metamorphoses of Professionalism. Swiss Football Beyond the Perroud Case and the Bosman Ruling (1971–1999)

Between the Perroud case in the 1970s, when the Federal Court sided with players (at the end of their contracts) against their employers (the clubs), and the Bosman ruling in 1995, which extended to football the principle of the free movement of workers across Europe, Swiss football underwent a major period of professionalisation. While players were becoming more professional, the trend also took shape in the technical and administrative management of clubs, with the transition from association status to that of a limited company, and in the administration of football by the national league, supported by revenue from television rights. However, this professionalisation often remains incomplete, as shown by the numerous club bankruptcies at the turn of the 21st century, and by the difficulty in achieving success with the national team (apart from qualifying for the 1994 World Cup). In this article, our aim is to analyse the contemporary transformations of a 'Swiss professional football space', focusing on the institutionalisation of the national league and its impact on the structuring of clubs.

S'il retrouve une forme légale de «professionnalisme» dès la saison 1976–1977,[1] le football suisse rencontre encore des difficultés sportives dans les années 1980 avant de rejoindre, provisoirement, le premier plan international en 1994 avec une qualification de son équipe nationale pour la Coupe du monde organisée aux États-Unis d'Amérique.[2] C'est désormais une équipe composée de «pros». Les Georges Brégy, Circiaco Sforza ou Stéphane Chapuisat sont des joueurs d'une nouvelle vague et, s'ils ne sont pas les produits d'un système cohérent de formation, ils ont bénéficié des premiers investissements des clubs et des institutions faîtières du football dans des filières de formation de joueurs dans les années 1980.[3] Loin de ne faire que refléter une image idyllique, cette situation cache aussi une grande hétérogénéité des situations en terre helvétique, ce dont

1 En préambule, nous souhaitons remercier Philippe Vonnard, André Mach, Christophe Jaccoud, Gil Mayencourt et Laurent Tissot pour leurs relectures, conseils et critiques. De même, nous souhaitons remercier Monique Schneider pour sa relecture du manuscrit et ses conseils de forme, ainsi que Marco Schnyder, rédacteur de la *Revue Suisse d'Histoire*, pour son soutien dans la finalisation de cette contribution.

2 Philippe Vonnard, Jérôme Berthoud, Liberté pour les footballeurs. L'affaire Perroud et la question du professionnalisme dans le football suisse, in: 20 & 21. Revue d'histoire 155/3 (2022), p. 89–101.

3 Jérôme Berthoud, Grégory Quin, Philippe Vonnard, Le retour du professionnalisme dans le football suisse d'élite (1947–1988), in: Thomas Busset, Bertrand Fincoeur, Roger Besson (dir.), En marge des grands. Le football en Belgique et en Suisse, Neuchâtel 2018, p. 123–145, ici p. 137.

témoigne l'échec, en 1992, de la candidature du pays à l'organisation de la Coupe du monde 1998,[4] avec un dossier reposant sur certains stades, comme le Wankdorf à Berne, qui ont alors encore des bancs en bois pour toute structure. Surtout, les premières années de cette réintroduction[5] du professionnalisme dans le football suisse vont être le théâtre de la mise en place de nouvelles règles d'organisation, de nouvelles modalités de championnat[6] et de nouvelles formes de régulation d'un marché des joueurs. Ces différentes mesures poursuivent l'objectif d'augmenter la compétitivité et la qualité des compétitions, dans le but de parvenir à assurer des conditions d'incertitude sportive tout au long de la saison, par le biais de la construction d'un cadre économique, règlementaire et sportif intégrant égalité des chances et vision néo-libérale de la régulation et du profit.[7] De fait, dans le cas suisse, l'«arrêt Bosman» résonne singulièrement alors qu'il intervient quelques années après la progressive réintroduction du professionnalisme à la fin des années 1980, entraînant une transformation accélérée de structures encore peu enracinées et rodées.[8] Marqueur de l'imposition de dynamiques supra-étatiques (et internationales), cet arrêt va aussi rebattre les cartes des équilibres entre les institutions centrales (ligue nationale, fédération) les clubs et les joueurs, dans le sens de la création de plus de concurrence.[9]

Bien que les indicateurs peuvent être économiques ou d'autre nature, l'exemple du budget de la seule *Ligue Nationale* (LN) est emblématique: d'une envergure d'environ 1 million de francs suisses à la fin des années 1980, il bondit à plus de 10 millions au tournant des années 2000.[10] Dans ce même espace temporel, les budgets moyens des clubs professionnels de première division en

4 Philippe Vonnard, Jérôme Berthoud, ‹The Alternative Bid›. The Failure of Switzerland's Candidacy for the 1998 World Cup, in: Soccer & Society 21/8 (2020), p. 960–973.

5 Sur la première introduction du professionnalisme en 1933 (et jusqu'à son interdiction en 1941), on lira: Philippe Vonnard, Grégory Quin, Éléments pour une histoire de la mise en place du professionnalisme dans le football suisse durant l'entre-deux-guerres. Processus, résistances et ambiguïtés, in: Revue Suisse d'Histoire 62/1 (2012), p. 70–85. Pourtant, il reste nécessaire de mesurer ce qui sépare les deux contextes singuliers, et de ne pas verser dans un comparatisme stérile. Les limites à la première professionnalisation dans les années 1930 ne sont qu'en apparence semblables à celles qui font au début du XX^{e} siècle les faiblesses du football professionnel suisse.

6 Jérôme Berthoud, Grégory Quin, Philippe Vonnard, Le Football suisse. Des pionniers aux professionnels, Lausanne 2016.

7 Pierre Bourdieu, Les structures sociales de l'économie, Paris 2000.

8 Dirk Lehmkuhl, Olivier Siegrist, Switzerland: Professionalisation and Internationalisation. Courtesy of the EU and UEFA, in: Arne Niemann, Borja Garcia, Wyn Grant (dir.), The Transformation of European Football. Towards the Europeanisation of the National Game, Manchester 2011, p. 221–238.

9 André Mach, Révision de la loi sur les cartels. Entre évolution internationale et impulsions internes, in: André Mach (dir.), Globalisation, néolibéralisme et politiques publiques dans la Suisse des années 1990, Zürich 1999, p. 217–253.

10 Gianluca Sorrentino, Grégory Quin, Regulating, Controlling and Using New Financial Inflows. The Introduction of a Modern Licensing Scheme in Swiss Professionnal Football (1992–2010), in: The International Journal of the History of Sport 41/1 (2024), p. 53–68.

Suisse sont quant à eux passés de 3 à 5 millions à des montants moyens au moins trois fois supérieurs au milieu des années 2010. Au-delà de l'évidence de ce simple constat, ces transformations quantitatives conduisent à s'interroger sur les bouleversements de la structuration de l'espace du football professionnel, où la notion de rentabilité peut connaître certaines distorsions et où les dynamiques de reconversion de capitaux peuvent évoluer rapidement. Ainsi, la performance sportive dépend de la capacité d'investir dans des conditions structurelles qui visent l'optimisation de la performance sportive de l'équipe et plus généralement du championnat ou de l'espace national du football professionnel. Les conditions de participation des acteurs publics à la construction de ces dynamiques variant d'un pays à l'autre.[11] En outre, le contexte social, économique et politique favorise l'installation de nouvelles formes d'organisation, enracinées dans l'idéologie néo-libérale, un «nouvel esprit du capitalisme»,[12] aux influences nombreuses,[13] qui ne manque pas d'impacter aussi la sphère du football.

Inspirée par les travaux de Jean-Michel Faure et de Charles Suaud ou de Matthew Taylor et de Manuel Schotté,[14] nous interprétons la professionnalisation comme un processus social complexe, précisément soumis aux dynamiques socio-politico-économiques de son temps. En effet, celle-ci ne peut être réduite au résultat de la progressive mise sous contrat des joueurs, que l'on pourrait dater aisément pour chaque championnat ou pour chaque ligue nationale. Elle relève bien davantage d'une dynamique complexe aux multiples acteurs (les ligues, les clubs, les regroupements de joueurs, les autorités juridiques, politiques ou judiciaires, les investisseurs, les médias, les instances sportives internationales, etc.). Si certains aspects du football contemporain, comme l'européanisation,[15]

11 Sébastien Fleuriel, Manuel Schotté, Des sportifs sans qualité? Genèse du modèle étatique de production de l'élite sportive française, in: Sociologie du travail 57/4 (2015), p. 442–445.

12 Luc Boltanski, Eve Chiapello, Le nouvel esprit du capitalisme, Paris 1999.

13 André Mach, Présentation générale et contexte socio-économique des années 1990, in: André Mach (dir.), Globalisation, néolibéralisme et politiques publiques dans la Suisse des années 1990, Zürich 1999, p. 11–50; Thomas David [et al.], De la 'Forteresse des Alpes' à la valeur actionnariale. Histoire de la gouvernance d'entreprise suisse (1880–2010), Zürich 2015; Hadrien Buclin, Vents contraires. Le parti socialiste suisse face aux crises économiques et à l'essor du néolibéralisme (1973–1995), Neuchâtel 2024.

14 Jean-Michel Faure, Charles Suaud, Un professionnalisme inachevé, in: Actes de la Recherche en Sciences sociales 103/1 (1994), p. 7–26; Matthew Taylor, The Leaguers. The Making of Professional Football in England, 1900–1939, Liverpool 2005; Manuel Schotté, La Valeur du footballeur. Socio-histoire d'une production collective, Paris 2022.

15 Arne Niemann, Borja Garcia, Wyn Grant (dir.), The Transformation of European Football. Towards the Europeanisation of the National Game, Manchester 2011; Philippe Vonnard, Grégory Quin, Nicolas Bancel (dir.), Building Europe with the Ball. Turning Points in the Europeanization of Football, 1905–1995, Bern 2016; Philippe Vonnard, Creating a United Europe of Football. The Formation of UEFA (1949–1961), London 2020.

notamment autour du cas Bosman,[16] ou certaines compétitions majeures,[17] ont déjà connu de nombreux travaux, la professionnalisation analysée au prisme des ligues nationales est encore peu connue.[18] De fait, il nous semble que ces travaux soulignent la nécessité de s'intéresser de près à trois éléments constitutifs de l'ensemble pour une bonne compréhension de la professionnalisation du football dans les dernières décennies du XX^{e} siècle: le statut (du marché) des joueurs, l'organisation des championnats nationaux et la commercialisation élargie depuis la diffusion télévisée des championnats jusqu'aux stratégies locales de sponsoring.

Dans le cadre de cette contribution, notre ambition est de nous focaliser sur les transformations contemporaines d'un «espace suisse du football professionnel», marquées par l'introduction de logiques professionnalisantes, en décrivant l'institutionnalisation de la ligue et son action sur la structuration des clubs.[19] En effet, la ligue comme institution va jouer un rôle clé dans la modernisation de la gouvernance du football professionnel, en se situant dans une position intermédiaire entre les clubs, les autres institutions du football (ASF, UEFA, FIFA) et des acteurs comme les médias dans le cadre de la commercialisation de ce qui sera décrit comme le «football professionnel». Si nous revendiquons une approche plutôt internaliste d'histoire socio-institutionnelle, dans le sens de la mobilisation d'archives du football, souvent méconnues, celle-ci ambitionne aussi de comprendre les résonances entre les transformations politico-économiques induites par le néo-libéralisme, certains nouveaux acteurs internationaux, et la structuration de la sphère du football. Ainsi, le football n'est pas un espace social étanche aux transformations des structures économiques et politiques de la société dans laquelle il s'inscrit à l'échelon national.[20]

Pour conduire nos analyses, nous nous appuierons sur les archives de la LN (procès-verbaux des différents organes, rapports annuels, etc.), celles de l'*Association Suisse de Football* (procès-verbaux des différents organes, rapports annuels, etc.), sur des entretiens conduits avec différents acteurs du football suisse (Edmond Isoz, Ralph Zloczower, Freddy Rumo, etc.), mais aussi sur une

16 Olivier Le Noé, Le New Deal sportif après l'arrêt Bosman. Stratégie judiciaire et reconfiguration des relations professionnelles dans le football, in: Liora Israël [et al.] (dir.), Sur la portée sociale du droit. Usages et légitimité du registre juridique, Paris 2005, p. 201–214, ici p. 202.

17 Jürgen Mittag, Benjamin Legrand, Towards a Europeanization of football? Historical Phases in the Evolution of the UEFA European Football Championship, in: Soccer & Society 11/6 (2010), p. 709–722.

18 À ce sujet, on se réfèrera aux contributions du livre déjà cité: Niemann, Garcia, Grant, The Transformation of European Football.

19 William Gasparini, Jean-François Polo, L'espace européen du football. Dynamiques institutionnelles et constructions sociales, in: Politique européenne 36/1 (2012), p. 9–21, ici p. 13.

20 Jacques Defrance, La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif, in: Politix 50 (2000), p. 13–27.

lecture approfondie de la presse sportive de ces trente dernières années (*La Semaine Sportive* et *Match-Mag* en français ou *Sport* en allemand notamment).

Sur les braises de l'Affaire Perroud, le timide retour du professionnalisme dans le football suisse (1971–1986)

À l'automne 1971, la Ligue Nationale de football suisse crée un organe de contrôle pour «surveiller l'observation des dispositions sur les montants de transfert et les prestations aux joueurs», avec pour président le professeur Walter Schluep.[21] Au-delà de l'aspect très formel de cette décision à une époque où les transferts n'atteignent pas encore des montants très importants et où la règle de la «lettre de sortie» place les clubs en position de force, même après le terme des contrats les liant aux joueurs. Pourtant, quelques semaines plus tôt, le 12 août 1971 très exactement, le FC Zurich modifie sa structure juridique, ajoutant une société anonyme à son association, pour «organiser à l'avenir les matchs du FCZ».[22] Si la société anonyme s'occupe de la gestion des spectateurs dans le stade, c'est un succès économique, qui en 1978 attribue «toujours encore sept pour cent de dividendes à ses actionnaires».[23] Ces excédents financiers donnent au club des marges expliquant ses succès sportifs au milieu des années 1970, tout en facilitant aussi la fidélisation aussi les spectateurs.

Démarrant au printemps 1972, la fameuse «Affaire Perroud» est un tournant majeur dans le processus de la professionnalisation du football suisse, créant la possibilité d'une plus grande égalité (indépendance) entre les joueurs et les clubs dans la gestion de la contractualisation de leurs rapports. En effet, la décision du Tribunal fédéral de juin 1976 favorable au joueur (contre le club et les usages instaurés par la LN et l'ASF) a

> un impact majeur dans l'établissement d'une pratique professionnelle dite 'intégrale' dans le football suisse d'élite. Avec l'abolition de la lettre de sortie, les joueurs sont libres de choisir leur futur club, ce qui entraîne la mise en place d'un réel marché des transferts autant que l'augmentation de leur rétribution.[24]

En parallèle, les discussions sur l'organisation du championnat vont bon train, entre réduction du nombre d'équipes en Ligue A (de 14 à 12)[25] et la première introduction d'une forme de «barre», séparant à la mi-championnat les équipes

21 Archives de la Swiss Football League (ci-après ASFL), Documents de la Ligue nationale de football, Assemblées Générales, Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 septembre 1971, Zürich, p. 8.

22 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Conférences des Présidents, Procès-verbal de la Conférence des Présidents du 3 septembre 1971, Zürich, p. 7.

23 «Kasse Stimmt», Der Bund, le 28 février 1979.

24 Vonnard, Berthoud, ‹Liberté pour les footballeurs›.

25 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1974–1975, p. 1–2.

sur la base de leurs résultats sportifs, pour ensuite proposer des championnats entre les meilleures pour le titre et entre les moins bien classées pour la relégation. Cependant, les autorités du football sont lucides: «des réformes sur le plan de l'organisation ne garantissent pas seules le succès. Il sera nécessaire que les clubs de l'élite entreprennent tous les efforts imaginables pour élever le niveau de jeu et qu'ils poursuivent notamment un but déterminé en matière de recrutement».[26] Si certains évoquent alors une première «fièvre des transferts»,[27] dans le contexte des différentes répercussions de l'Affaire Perroud, cette agitation n'est de loin pas limitée aux clubs de premier plan. En effet, une déclaration lors de l'Assemblée du 20 septembre 1975 à Berne précise que

> les violations du règlement pour les indemnités permises aux joueurs amateurs prennent dans la Première Ligue et les séries inférieures des proportions alarmantes. Les dispositions précises du règlement de jeu, selon lesquelles des sommes de transfert sont interdites dans les amateurs, sont également transgressées continuellement. Ce n'est que sur la base d'une séparation sans équivoque entre le football payé et le football amateur que l'élite pourra obtenir les forces dont elle a absolument besoin […].[28]

Dans le même temps, les premières apparitions des publicités sur les maillots des joueurs de la Ligue A constituent autant de menaces pour les sociétés assurant les retransmissions télévisées des rencontres, lesquelles craignent de perdre leurs propres sponsors en raison de cette nouvelle concurrence.[29]

La saison 1976–1977 est alors celle de l'entrée en vigueur de nombreuses nouveautés réglementaires, depuis la disparition de la «prescription selon laquelle un joueur de football rétribué doit exercer une autre profession»,[30] jusqu'à la garantie de la liberté pour les joueurs,[31] tout en convenant que le système doit aussi limiter «la perte de substance des clubs dans une mesure acceptable [en] les engageant à conduire une politique raisonnable de transferts».[32] Pourtant la réduction du nombre d'équipes en première division n'a pas eu les effets attendus:

> malgré le déroulement passionnant du tour final pour le titre, le nombre de spectateurs est pourtant resté au-dessous des espoirs formulés peut-être un peu trop haut. Déception en ce qui concerne l'équipe nationale ou la politique parfois

26 *Ibid.*, p. 2.

27 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1975–1976, p. 1.

28 Documents de la Ligue nationale de football, Assemblées Générales, Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 septembre 1975, Bern, p. 4.

29 Grégory Quin, Gianluca Sorrentino, Hans-Dieter Gerber, Philippe Vonnard, Dem Geld auf der Spur, in: Reto Baumann, Werner Bosshard, Silvan Keller (dir.), Grasshoppers. Fussball in Zürich seit 1886, Zürich 2022, p. 104–141.

30 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1976–1977, p. 1.

31 Vonnard, Berthoud, ‹Liberté pour les footballeurs›.

32 SFL, RA, 1976–77, 4.

> discutable des prix de divers clubs? Handicap dû au mauvais temps d'une régularité presque classique en fin de semaine cette saison? Satiété provenant de l'offre incroyable par la télévision de rencontres importantes au printemps ou saison trop longue? Détournement des côtés négatifs du sport d'élite très souvent mis de manière exagérée en évidence dans les mass media et regard vers les amateurs présumés plus purs des séries inférieures? Irritation due aux astuces tactiques de certains entraîneurs au frais du spectacle? Une part de vérité peut se trouver dans chacun de ces éléments, et même pas la qualification ouverte jusqu'au bout des équipes pour la Coupe [d'Europe] a été en mesure d'éliminer les facteurs négatifs.[33]

En 1978, après la demi-finale du FC Zurich en Coupe d'Europe des Clubs Champions au printemps 1977 et la demi-finale de Grasshopper en Coupe de l'UEFA au printemps 1978, la Suisse se retrouve au sixième rang du classement des 32 associations européennes.[34] Pour autant, durant la saison 1977–1978, de nombreuses discordes entre clubs conduisent les autorités à décider le retour à des championnats à 14 équipes dès 1979–80, puis à 16 équipes en 1980–81.[35]

En même temps, la ligue décide de mettre en place une procédure de contrôle de la gestion administrative et financière – un premier «système de licences» – pour les clubs qualifiés dans ses différents championnats, avec également l'instauration d'une instance de recours pour les cas litigieux. Durant la saison 1979–80, si un nouveau président est élu à la tête de la LN, en l'occurrence l'avocat Chaux-de-Fonnier Freddy Rumo,[36] «l'objet le plus important [est bien] l'introduction du nouveau règlement pour l'attribution des licences aux clubs de LN». Pour la même saison, le rapport annuel souligne que «les escapades aventurières devraient bientôt appartenir au passé» avec une régulation assurée avant tout dans l'entre-soi de l'institution.[37]

En 1984, la Ligue opte pour la création d'un «championnat des espoirs» pour les futurs joueurs d'élite, en lieu et place de l'intégration des équipes de jeunes dans les championnats de première ou de deuxième ligue. Au-delà de l'investissement pour l'avenir, le projet cherche à susciter l'intérêt d'un nouveau public avec l'obligation imposée aux clubs de faire jouer les matchs sur leur terrain principal et l'organisation en une seule poule pour que tous les clubs du pays puissent s'affronter. De plus il obtient un contrat de parrainage par la compagnie d'assurance Zurich, gage d'une potentielle popularité.[38]

En parallèle du lancement de ce nouveau championnat pour les jeunes, et malgré un certain paradoxe puisque cela pourrait limiter l'accès de l'équipe première de chaque club aux meilleurs jeunes, la possibilité est accordée aux

33 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1976–1977, p. 2.
34 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1978–79, p. 1.
35 *Ibid.*, p. 2.
36 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1979–80, p. 2.
37 *Idem.*
38 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1983–84, p. 3.

clubs de la LNA d'engager deux joueurs étrangers pendant trois saisons. Là aussi, dans l'idée que cela puisse créer de l'attrait et influencer le niveau de jeu. Au sein de l'ASF, les critiques sont vives, mais le président de la LN, Freddy Rumo insiste sur le fait que le championnat des espoirs permet déjà de faire jouer les talents de demain et que donc l'avenir de l'équipe nationale ne sera pas péjoré par la décision.[39]

Au milieu des années 1980, le football suisse développe donc de nouvelles structures, mais il se heurte à deux difficultés majeures. D'une part, l'équipe nationale réalise des performances médiocres, malgré une réorganisation datant de 1982–83 qui donnait davantage de pouvoir à la LN dans la gestion des équipes nationales – notamment du point de vue de la nomination du sélectionneur ou du choix des contingents. D'autre part, «la baisse du nombre des spectateurs, connue dans le monde entier, commence à prendre chez nous des proportions inquiétantes»[40] et les épisodes de violence entre groupes de supporters deviennent plus fréquents:[41] deux menaces pour les rentabilités que de plus en plus de dirigeants espèrent construire dans le cadre du football, que celles-ci soient économiques ou plus symboliques, autour de la conquête de titres sportifs.[42]

Des clubs face à la Ligue, une Ligue au secours des clubs (1986–1992)

Dans les années 1980, l'«espace suisse du football professionnel» va être agité par des dirigeants de clubs qui adoptent une nouvelle approche davantage focalisée sur une forme de profit économique plus immédiat, à l'instar des investissements réalisés par Carlo Lavizzari à Genève, Karl Oberholzer à Grasshopper ou Jürg Stäubli à Berne. Ces dirigeants mobilisent des pratiques issues de la sphère économique, mais aussi des modèles d'organisation de l'activité, où l'association – encore le seul modèle – constitue une structure à la fois souple tout en prêtant le flan à des soupçons lorsque les enjeux économiques com-

39 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1984–85, p. 1.

40 *Idem.* Le journal *Sport* publie de nombreux commentaires sur cette situation au tournant des années 1970–1980. Alors que le ski alpin ouvre une période faste de son histoire, le football semble souffrir du manque de spectacle et de résultats, même s'il faut convenir qu'il représente toujours près de la moitié des contenus des journaux spécialisés comme *Sport* ou la *Semaine sportive*.

41 Thomas Busset, Jean-Philippe Dubey, Christophe Jaccoud, Dominique Malatesta, Le football à l'épreuve de la violence et de l'extrémisme, Lausanne 2008.

42 Manuel Schotté, Monter en première division. Trajectoires de notabilisation des présidents de clubs de football professionnel (1960–1999), in: Politix 114/2 (2016), p. 99–120.

mencent à croître.[43] Freddy Rumo, alors président de la Ligue souligne dans son rapport à l'assemblée de 1983 que

> les contrats avec la TV et la Société du Sport-Toto devront être réexaminés. Il n'est […] pas normal que la LN qui fournit les éléments de base pour le Sport-Toto, touche un million de ladite société alors que [l'Association suisse pour le sport] encaisse 10 millions. Les CHF 500'000.– versés par la TV sont certainement insuffisants si l'on se réfère au nombre d'heures élevées de diffusion des matchs de football.[44]

En point de mire de cette deuxième période analysée, la réforme du mode de championnat pour la saison 1987–1988 valide la relative prise de pouvoir des clubs et des leurs dirigeants.[45] Les présidents de club sont d'ailleurs les acteurs principaux du reportage «L'argent caché du football» diffusé par la TSR à l'automne 1986 dans le cadre de l'émission *Temps Présent*.[46] Ce dernier déclenche une réaction forte au sein de la LN, avec notamment un sentiment de trahison fort au sein des élites dirigeantes de la Ligue. Pourtant, les faits sont établis et le reportage révèle un monde du football où l'argent circule déjà dans des proportions que certains qualifient d'«importantes», et que le professionnalisme pour les joueurs de l'élite est devenu une réalité bien implantée, même s'il se manifeste dans des montages parfois complexes.

L'une des inquiétudes à cette époque porte encore sur les jeunes, et donc l'avenir du football, alors que l'*Association Suisse de Football* déplore un «recul de 10'000 juniors, [en parallèle] de grandes difficultés à trouver des entraîneurs qualifiés dans le domaine des jeunes».[47] Cette situation souligne notamment que si la concurrence avec d'autres activités sportives s'accroît, c'est aussi en raison d'une concentration des clubs de premier plan sur une nouvelle rentabilité économique,[48] ce qui entraîne un désinvestissement vis à vis de la relève du football dans l'organisation des stratégies de développement.[49] Alors que l'équipe nationale ne s'est plus qualifiée pour une grande compétition depuis vingt ans, l'inquiétude est vive face à l'impossibilité pour les jeunes suisses d'accéder à un univers où certaines recrues étrangères sont rémunérées à prix d'or. De fait, la saison 1987–1988 ne semble pas changer les dynamiques en place avec des manœuvres de l'ordre de la diversion, comme l'arrivée de quelques joueurs de classe internationale – plutôt en fin de carrière – dans la Ligue nationale A:

43 Pierre Bourdieu, Monique de Saint-Martin, Le patronat, in: Actes de la recherche en sciences sociales 20 (1978), p. 3–82.

44 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Assemblées générales, Procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 septembre 1983, Bern, p. 3.

45 Berthoud, Quin, Vonnard, Le retour du professionnalisme.

46 Archives RTS, Temps Présent, «L'Argent caché du football», diffusé le 2 octobre 1986.

47 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1986/1987, p. 13.

48 Boltanski, Chiapello, Le nouvel esprit du capitalisme.

49 Entretien avec Freddy Rumo, le 3 mai 2021.

l'Allemand Karl-Heinz Rummenigge à Servette, les Italiens Giancarlo Antognoni à Lausanne et Marco Tardelli à Saint-Gall, selon des montages financiers encore loin des normes défendues par le système de licences instauré quelques saisons plus tôt.

De fait, c'est à l'occasion d'un séminaire de la Ligue Nationale organisé à Monaco en février 1988 que les instances dirigeantes nationales vont «mettre la main à une dizaine de textes règlementaires destinés à établir pour le football d'élite suisse de nouvelles structures».[50] Ces nouvelles normes concernent alors principalement le statut des joueurs de la LN et les règles des transferts. Quatre types de licence sont définis pour les joueurs: professionnels, semi-professionnels, stagiaires et promotionnels, et ces quatre types de licence débouchent tous sur la signature de contrats en bonne et due forme. Si les règles pour les «professionnels» et les «semi-professionnels» doivent servir à la définition de la spécificité du joueur de football «que l'on ne saurait traiter avec une analogie totale [avec] un coiffeur, un cadre d'entreprise [ou] un peintre en bâtiment»,[51] pour les «stagiaires», il s'agit de créer «une première ébauche d'un contrat d'apprentissage au métier du football» et pour les «promotionnels», dans les ligues inférieures, il s'agit «d'éviter que les clubs qui engagent de tels joueurs ne voient leur budget alourdi par des prestations sociales injustifiées».[52] De fait, l'une des nouveautés majeures issues de ce séminaire est la promotion par la LN d'un modèle de contrat pour les joueurs professionnels (et semi-professionnels) fixant les conditions des rapports de travail entre le club et le joueur depuis les obligations du joueur, jusqu'aux conditions de la réalisation d'activités promotionnelles annexes ou aux primes en fonction des résultats.[53]

À ce stade, la professionnalisation est avant tout celle des joueurs, et la LN semble plus encline à intervenir dans la gouvernance des clubs et à encourager ainsi une professionnalisation des structures. Si une commission délivre déjà des licences chaque année, le contenu des documents fournis et analysés semble encore assez peu défini, à une époque où les clubs sont encore, rappelons-le, juridiquement de simples associations. Cela étant, au tournant des années 1990, par-delà la réforme du droit des sociétés anonymes de 1992, les normes comptables suisses continuent d'être largement en faveur des intérêts de la direction des entreprises, à la fois vers une sous-estimation des bénéfices ou, en cas de pertes, pratiques d'occultation de pertes.[54]

C'est alors à nouveau par l'intermédiaire des joueurs qu'un levier apparaît pour la Ligue, autour des mutations des transferts, avec notamment à l'orée de la

50 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Documents relatifs au séminaire de Monaco, février 1988, introduction, p. 1.

51 *Ibid.*, p. 2.

52 *Ibid.*, p. 3.

53 *Ibid.*, contrat modèle pour joueur professionnel.

54 David, De la 'Forteresse des Alpes' à la valeur actionnariale, p. 319 et suivantes.

saison 1992–1993, une volonté de réorganisation de la «chambre des mutations», laquelle doit conserver pour mission d'assurer

> le maintien des indemnités pour changements de joueurs dans la circulation du football, ce qui est indispensable pour préserver les structures financières de nos clubs, et empêche simultanément que ces fonds disparaissent dans les poches de certains intermédiaires, bien souvent interposés de manière douteuse.[55]

Au-delà de l'aspect moralisateur de l'évocation des poches pleines des intermédiaires, force est de constater qu'une dynamique de structuration sous la pression des flux financiers est à l'œuvre dans le football suisse, où les joueurs sont un levier pour la LN et les gains sur les transferts devraient être destinés aux clubs, pour créer des conditions-cadres favorables à l'essor du spectacle. En effet, si des recettes aux guichets des stades existent, et si elles représentent parfois encore un pourcentage important au budget des clubs, elles ne peuvent pas alimenter, seules, les comptes des clubs et faire vivre l'extension du domaine de leurs activités. La dynamique reste encore imparfaite et l'échec des instances du football helvétique dans leur candidature pour l'organisation de la Coupe du monde de 1998 témoigne de manière exemplaire d'un relatif non-développement des stades suisses.[56]

C'est dans ce contexte, à la fin de l'année 1992, que le professeur de droit Walter R. Schluep – alors président de la commission fédérale sur les cartels, expert en droit des obligations et, surtout, déjà désigné président de l'organe de contrôle pour «surveiller l'observation des dispositions sur les montants de transfert et les prestations aux joueurs» au début des années 1970 – va rendre un avis de droit sur les structures juridiques du football. En effet, si les joueurs sont parfois des professionnels, les clubs sont de simples associations puisque «la licence et l'affiliation à la LN qui y est liée ne peut être obtenue qu'à la condition que les clubs soient des associations au sens des articles 60ss du CCS».[57] Sa recommandation est d'aller vers des structures de type «société anonyme» (SA) pour les clubs de football, avec l'impérieuse nécessité de modifier les statuts de l'ASF et de la LN et en ayant conscience des difficultés potentielles entre les règles impératives du droit de la SA et les règles de l'association faîtière. Il conclut en précisant que «la constitution d'une société anonyme peut, dans l'optique du contexte économique du club, contribuer à améliorer le statut sportif des clubs de football (protection des créanciers, crédits plus facilement accordés, etc.)».[58]

55 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1991/1992, p. 2.

56 A ce sujet, on lira: Vonnard, Berthoud, ‹The Alternative Bid›.

57 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Assemblées Générales, Documents de l'Assemblée Générale du 2 octobre 1993, Berne, Avis de droit du professeur Walter R. Schluep, 7 décembre 1992, p. 9.

58 *Ibid.*, p. 31.

Un certain «emballement» de la professionnalisation (1992–2003)

Dans le courant de la saison 1992–1993, alors que la LN accueille un nouveau directeur en la personne d'Edmond Isoz, des transformations d'ampleur vont être initiées, incarnées notamment par l'installation de la LN et de l'ASF dans un nouvel immeuble commun situé à Muri dans la proche banlieue bernoise. Rapidement, les administrations vont se développer à la fois autour des terrains avec l'engagement de nouveaux entraîneurs – notamment pour la relève – et dans les bureaux pour gérer les croissants enjeux sportivo-économiques de la pratique du football.[59]

Les changements introduits depuis les années 1980 sont avant tout règlementaires et leur effet sur l'économie du football semble «relativement marginal» (en 1982–1983, les recettes de la LN sont de CHF 742'000.-), c'est ce que l'on peut observer dans les comptes de la LN, mais au tournant des années 1990, les recettes vont entrer dans une conjoncture de croissance, bientôt structurantes de la politique de la Ligue.

Saison	Recettes (CHF)	Excédent des recettes (CHF)
1988–1989	916'000	6'000
1989–1990	959'000	19'000
1990–1991	1'478'000	590'000
1991–1992	1'593'000	131'000
1992–1993	2'100'000	280'000
1993–1994	2'000'000	10'000
1994–1995	2'250'000	50'000
1995–1996	2'410'000	-50'000
1996–1997	1'860'000	160'000

Extrait du compte ordinaire de la LN (1988–1997)[60]

Dans cette période, les deux paliers de CHF 500'000.–, en 1990 et en 1992, correspondent à des revalorisations de contrats avec la télévision publique

59 Pascal Chantelat, La professionnalisation des organisations sportives, nouveaux enjeux, nouveaux débats, Paris 2002.

60 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapports annuels 1982–1983 à 1996–1997.

suisse,[61] avec finalement une vraie stabilité des comptes durant ces mêmes années, en dehors du poste de recettes constitué par les droits de retransmission qui doublent pendant la saison 1992–1993 pour atteindre un million de francs.[62] Force est ainsi de constater que l'ensemble des recettes de «droit de télévision» en 1990–1991 se retrouve dans les excédents. Tout se passe alors comme si la structure faîtière du football d'élite n'avait pas eu le temps de réinvestir la manne médiatique, ce que les sociologues Jean-Michel Faure et Charles Suaud observent aussi dans le cas du championnat de France.

> S'il est vrai que, depuis les années 1980, le football engage des budgets de plus en plus importants, rien n'autorise à autonomiser ce seul aspect. Les ressources inégales détenues par les clubs demeurent inopérantes quand on les isole des dispositions grâce auxquelles des individus les reconvertissent en capital proprement sportif.[63]

De fait, quelques mois avant la promulgation du fameux arrêt Bosman, force est de constater que les transferts internationaux se développent avec «le départ à l'étranger de trois autres joueurs de l'équipe nationale, [portant] à huit le nombre de nos 'mercenaires'»[64] et que les dirigeants cherchent à augmenter le niveau de jeu, en réduisant à «24 le nombre de clubs en LN […] [pour] augmenter la concurrence entre les joueurs pour accéder à la LN».[65] Il est intéressant de souligner que pour les dirigeants, en ce milieu des années 1990, la question de la qualité de jeu devient fondamentale, aussi car ils ont pris conscience de la rentabilité exponentielle que peuvent apporter les nouveaux profits liés à la médiatisation, en particulier autour de l'arrivée de nouveaux interlocuteurs autour de chaînes de télévision privées et étrangères.[66] Élu président de la LN à l'orée de la saison 1995–1996, Ralph Zloczower est l'architecte des discussions, avec les diffuseurs, qui vont être menées dans le courant de l'année 1996.[67] Parmi les objectifs de ces discussions, menées communément avec l'ASF, on retrouve l'idée «d'augmenter la présence du football suisse à la TV», de «protéger les intérêts des clubs» et «d'augmenter les revenus garantis de la TV pour la LN et l'ASF».[68] De fait, l'accroissement des revenus doit servir au développement du football à tous les étages,[69] et surtout il prévoit une forme de progressivité des revenus sur les cinq années du nouveau

61 Schotté, La Valeur du footballeur, p. 123–151.

62 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1992/1993, rapport du caissier, p. 4.

63 Faure, Suaud, Un professionnalisme inachevé, p. 7.

64 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1994/1995, p. 3.

65 *Idem.*

66 Mach, Présentation générale et contexte socio-économique des années 1990.

67 Entretien avec Ralph Zloczower, le 10 octobre 2019.

68 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1996/1997, p. 3.

69 Wladimir Andreff, Régulation et institutions en économie du sport, in: Revue de la régulation 1 (2007). En ligne: https://journals.openedition.org/regulation/1274 (22.4.2025).

contrat (1997–2002), rendu possible par l'association entre la SSR et ISPR, une entreprise allemande, détentrice alors des droits télévisés de la Bundesliga.

Alors que le total des recettes triple en l'espace d'une saison, le «montant de base pour les clubs» assuré par la LN représente plus de 4,2 millions de francs en 1997–1998.[70] De même, la LN décide de «verser aux clubs l'excédent de recettes d'environ CHF 500'000.–, sous forme d'une indemnité complémentaire de formation des espoirs»,[71] alors que l'arrêt Bosman va contraindre les clubs à «améliorer leur système de formation et d'encadrement des jeunes joueurs»[72] pour faire face à la concurrence.[73]

Saison	Recettes (CHF)	Excédent des recettes (CHF)
1996–1997	1'860'000	160'000
1997–1998	6'442'000	582'000
1998–1999	8'620'000	250'000
1999–2000	10'310'000	20'000
2000–2001	13'110'000	0
2001–2002	14'320'000	0
2002–2003	12'370'000	0

Extrait du compte ordinaire de la LN (1996–2003)[74]

Paradoxalement, pendant cette période, plusieurs clubs importants à l'échelon national rencontrent des difficultés financières (Lucerne, Young Boys et FC Bâle).[75] Au même moment, à l'été 1997, le FC Sion est à son apogée en termes de résultats sportifs avec la victoire en coupe de Suisse et en championnat qui lui ouvre les portes des tours qualificatifs en vue de la participation à la Ligue des Champions. Souhaitant maximiser ses chances sur le plan sportif, le président Christian Constantin réalise une ambitieuse campagne de transferts en proposant des contrats professionnels atteignant des montants jusque-là inégalés. Malheureusement pour les Valaisans, une élimination au second tour de la compétition continentale, face aux Turques de Galatasaray met un brusque frein

70 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1996/1997, rapport du caissier, p. 9.

71 *Ibid.*, p. 1.

72 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1995/1996, p. 1.

73 Le Noé, Le New Deal sportif après l'arrêt Bosman, p. 206.

74 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel Archives SFL, Rapports annuels 1996–1997 à 2002–2003.

75 Entretien avec Edmond Isoz, le 6 mai 2024.

aux ambitions sportives du club dirigé par Christian Constantin. L'échec sportif constitue le point de départ d'une débâcle financière avant d'être sportive. En 1998, le FC Sion évite de justesse la faillite avec une ardoise de plus de 16 millions de francs dont seul une infime partie (8 % exactement) sera incorporée dans le cadre du sursis concordataire. Les conséquences sont lourdes: du point de vue de l'image et financier pour les partenaires du club (publics et privés) ainsi que du point de vue sportif. Du reste, l'histoire prend parfois des accents de vaudeville, puisque le club de Grasshopper, champion en 1998 et donc qualifié pour la Ligue des Champions, connaît une élimination au second tour de la compétition continentale, encore une fois face à Galatasaray.[76] Si les conséquences financières sont différentes, le club zurichois le doit à des soutiens financiers de poids comme la famille Spross,[77] interrogeant au demeurant les conditions de développement du football dans des territoires aussi différents que l'agglomération zurichoise, la région bâloise ou le Valais.

En parallèle de l'augmentation des recettes de la Ligue, dès la fin de la saison 1997–1998, la Ligue Nationale va promouvoir une transformation très profonde du fonctionnement du football professionnel suisse en introduisant la possibilité pour les clubs de s'organiser en «sociétés anonymes», sur la base de l'avis de droit du Professeur Schluep, avec l'obligation pour les clubs de

> concéder à la commission de contrôle de la LN un droit de regard sur leur situation de fortune et de revenu (art. 2 litt. c du Règlement concernant la délivrance de licences aux clubs de LN) en lui remettant les rapports établis à leur intention par l'organe de contrôle ou de révision.[78]

En parallèle, les dirigeants du football suisse vont appliquer plusieurs nouveaux règlements sur la formation et l'introduction d'une indemnité de formation pour les clubs formateurs, ainsi qu'une vraie séparation des pouvoirs entre les différentes commissions de la LN et de l'ASF, tout particulièrement sur l'octroi des licences.[79] Du côté de la formation, le soutien financier apporté aux clubs est conditionné à l'engagement d'un «entraîneur à plein temps pour le domaine de la préformation et la formation des jeunes»,[80] actant que l'argent mis à disposition par la Ligue ne peut pas servir à l'augmentation de la masse salariale de l'équipe première du club. Pour la saison 1997–1998, le montant pour les

76 Le caractère «vaudevillesque» est renforcé par le fait qu'au premier tour de la compétition, les deux clubs suisses ont éliminé la même équipe luxembourgeoise, en l'occurrence l'Association sportive La Jeunesse d'Esch, champion national entre 1995 et 1999 au Luxembourg.

77 GC: ewiger Traum vom Grossklub, Neue Zürcher Zeitung, le 3 octobre 2003.

78 ASFL, Documents de la Ligue Nationale, Assemblées générales, Documents de l'Assemblée générale du 15 mai 1998, p. 4.

79 Sorrentino, Quin, Regulating, Controlling and Using New Financial Inflows.

80 ASFL, Documents de la Ligue Nationale, Assemblées générales, Documents de l'Assemblée générale du 15 mai 1998, Projet de nouveau règlement des compétitions du 16 avril 1998.

clubs de LN est de CHF 813'000.– (à se répartir entre douze clubs),[81] ce qui reste modeste mais s'intègre dans le contrôle renforcé imposé par la Ligue. Si les clubs doivent toujours déposer un dossier de «qualification» pour chaque saison, la commission de contrôle s'arroge la possibilité de contrôler les finances des clubs à n'importe quel moment de la saison, avec un pouvoir pouvant aller jusqu'à l'interdiction de recrutement pour un club mal géré. Par ailleurs, dans une ère postérieure à l'arrêt Bosman, les «clubs doivent justifier d'une capacité économique suffisante (en ne tenant pas compte de la valorisation des droits de transferts des joueurs) et de déposer les contrats des joueurs auprès de la LN».[82] Outre un contrôle sur l'ensemble des contrats de joueurs, la Ligue impose des changements assez profonds dans la manière dont les clubs présentent leurs équilibres budgétaires, et dès la saison 1999/2000, les licences deviennent plus compliquées à obtenir.[83] Au terme de la saison 1999/2000, la ligue distribue désormais un peu plus d'un million de francs au titre des «primes de classement»,[84] ce qui est pour elle une manière de renforcer la conditionnalité de ces soutiens. Dans la foulée, la Ligue va développer un «statut du club», dont l'ambition est de «promouvoir la qualité du football suisse en incitant les clubs de LN à mieux s'organiser dans les quatre domaines suivants: l'infrastructure (stades), la structure sportive (directeur sportif, staff technique, staff médical, etc.), la structure administrative et commerciale et le label de formation».[85] Preuve de la force nouvelle de ce cadre règlementaire, il est prévu qu'il soit une manière d'assurer la «répartition des montants attribués aux clubs par la LN».[86] Le nouveau statut du club est véritablement une révolution dans l'espace suisse du football professionnel, avec des dispositions qui touchent les stades (dimensions, sécurité, bandes publicitaires, bancs des joueurs, etc.), mais aussi la structure sportive des clubs. Outre deux entraîneurs à 100 %, les clubs doivent aussi se baser sur des effectifs de «minimum 16 joueurs professionnels et maximum 25 joueurs sous contrat, dont au maximum 10 joueurs non-nationaux»,[87] mais ils doivent aussi assurer une permanence administrative publique au minimum six heures par jour (dans un local dédié), et des tâches liées à la première équipe (transferts, qualifications, recours, etc.).[88]

81 ASFL, Documents de la Ligue Nationale, Assemblées générales, Documents de l'Assemblée générale du 30 octobre 1998, Document de synthèse de la répartition des bénéfices de la LN pour la saison 1997–1998.

82 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1998/1999, p. 2.

83 *Ibid.*, p. 4.

84 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1999/2000, p. 3.

85 *Ibid.*, p. 6.

86 ASFL, Documents de la Ligue Nationale, Assemblées générales, Documents de l'Assemblée générale du 26 mai 2000, Statut du Club de LN/ASF, p. 2.

87 *Ibid.*, p. 12.

88 *Ibid.*, p. 21.

Pour autant, malgré des vœux pieux exprimés au moment de l'Arrêt Bosman et dans les années qui suivent, force est de souligner que les clubs n'engagent que marginalement des réformes structurelles et les apports des droits télévisuels servent surtout à augmenter les masses salariales, au point que le cas sédunois va se reproduire au tournant des années 2000, à Lausanne et Lugano en 2003, à Genève en 2005 et à Neuchâtel en 2012.

Conclusion

En juin 1999, la LN signe un nouveau contrat avec ISL France, une agence de communication, pour un montant de CHF 13,5 millions sur cinq saisons, visant l'installation, dès la saison 1999–2000, de bandes publicitaires tournantes dans les stades, notamment pour les sponsors de la ligue.[89] Alors que SAT 1 a diffusé son premier match le 2 août 1998 (un FC Sion-Grasshopper), force est de constater que le football d'élite devient l'objet d'attentions nouvelles. Dans son mot introductif au rapport de 1999–2000, Ralph Zloczower souligne positivement «la mise en chantier de nouveaux stades à Bâle, à Genève et à Berne. De plus, dans diverses autres villes, des projets de modernisation, voire des nouveaux projets, sont en discussion».[90]

L'introduction de nouvelles règles pour l'octroi des licences à l'orée de la saison 1998–1999, «prévoit […] l'obligation pour les clubs de justifier d'une capacité économique suffisante (en ne tenant pas compte de la valorisation des droits de transfert des joueurs) et de déposer les contrats des joueurs auprès de la LN».[91] Du reste, en mai 2000, la LN achève ce processus, en validant dans son assemblée générale extraordinaire un règlement sur le «statut du club». L'ambition de ce document est d'inciter les clubs à mieux s'organiser dans les différents domaines concernant leur activité: infrastructures (stades), structure sportive (encadrement technique), structure administrative et label de formation, avec un catalogue détaillé pour définir le statut du club (professionnel, semi-professionnel ou promotionnel).[92]

Avec l'imposition du modèle de la «société anonyme» comme structure de base pour les clubs du football d'élite, le professionnalisme concrétise un processus démarré autour des joueurs à l'orée des années 1970, dans le cadre de l'affaire Perroud, et qui va s'étendre aux différents acteurs de l'espace du football professionnel, les clubs et les institutions faîtières, la Ligue nationale devenant la Swiss Football League en 2003. Entre temps, l'obtention de l'organisation du Championnat d'Europe de football pour 2008 constitue une manière pour les

89 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1998/1999, p. 3.
90 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1999/2000, p. 3.
91 ASFL, Documents de la Ligue nationale de football, Rapport annuel 1998/1999, p. 2.
92 Sorrentino, Quin, Regulating, Controlling and Using New Financial Inflows.

dirigeants sportifs suisses de refermer un cycle d'échecs en matière d'organisation de grands événements sportifs: Jeux olympiques de 1994, Championnats du monde de ski alpin (1997), Coupe du monde (1998), Jeux olympiques (2002 et 2006).[93] Dans l'espace suisse du football professionnel, cela va notamment encourager la dynamique de rénovation des stades, au-delà même des quatre stades intégrés dans le projet.[94]

Objet de passions, le football conserve néanmoins une forme de romantisme qui continue de déborder des cadres de la rationalisation induite par l'accroissement des enjeux économiques et politiques, incarnée, dans l'espace helvétique, par certains présidents emblématiques comme Gilbert Facchinetti et Christian Constantin.[95] Par-delà les dynamiques de la professionnalisation d'un espace, ils incarnent les paradoxes d'un espace social traversé par des exigences – parfois contradictoires – de spectacle, de résultats sportifs et de rentabilité économique. Ainsi, en 1985, Gilbert Facchinetti, président de Neuchâtel Xamax indique que pour lui, «il est important que les joueurs se lèvent le matin et qu'ils se meublent l'esprit par une activité professionnelle»,[96] manière d'encourager le semi-professionnalisme dans son effectif, ce à quoi font écho plusieurs déclaration du président du FC Sion, prompt à déclarer qu'il ne gagne pas d'argent avec son club et qu'il se porterait «mieux économiquement sans le FC Sion, mais [vivrait] moins bien parce [qu'il aurait] moins de plaisir».[97]

Gianluca Sorrentino, Université de Lausanne, Institut des Sciences du Sport,
Quartier Unicentre, Bâtiment Synathlon, 1015 Lausanne, gianluca.sorrentino@unil.ch

Grégory Quin, Université de Lausanne, Institut des Sciences du Sport,
Quartier Unicentre, Bâtiment Synathlon, 1015 Lausanne, gregory.quin@unil.ch

93 Vincent Pellegrini, Alain Cottagnoud, Les anneaux déchus. Le complot de Séoul, Saint-Maurice 1999; Vonnard, Berthoud, ‹The Alternative Bid›; Philippe Vonnard, Quand l'argument environnemental fait capoter le rêve olympique. L'exemple de la candidature de Lausanne aux Jeux olympiques d'hiver de 1994, in: Histoire, économie et société 43/1–2 (2024), p. 125–144.

94 Berthoud, Quin, Vonnard. Le Football suisse.

95 Christian Bromberger, Le match de football. Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin, Paris 1995.

96 La Semaine sportive, le 27 septembre 1985.

97 La Tribune de Genève, le 2 mars 2014.